Projet de master en Philosophie.

Aubin Robert.

L'objet de notre master sera de poser quelques questions préliminaires en vue d'élaborer une conception sociale de la normativité humaine. C'est vers l'idéalisme allemand que nous nous tournerons, estimant que ses penseurs en ont les premiers élaborés une image cohérente, offrant ainsi à l'humanité un miroir de son propre devenir. Nous nous concentrerons en particulier sur Hegel, chez qui nous croyons que cette entreprise a atteint un stade de relative maturité. Il s'agira de rester au plus près des sources afin de dégager les grandes lignes de l'élaboration des conditions logiques d'une genèse des normes. Nous comprenons provisoirement ce qu'est la régulation propre à une norme : 1) comme concepts empiriques réglant l'unification du divers sensible, 2) comme, au second degré, s'appliquant à ces concepts pour en expliciter le fonctionnement, 3) comme une loi théorique exprimant les régularités dont témoigne la succession des objets dans l'expérience et enfin 4) comme un énoncé à visée pratique s'attachant à régler les comportements en délimitant le domaine de l'infraction, que ce soit de façon tacite ou dans le cadre juridique. Comme on le voit, différents types de régulation sont incorporés les uns aux autres pour former la sphère normative. Nous estimons qu'il sera fructueux de tirer cela au clair.

Une nécessaire attitude de fidélité et de rigueur herméneutique endossée face aux auteurs ne devra pas nous faire perdre de vue la pertinence et la forme actuelle des questions traitées, si bien que le regard lancé vers la trajectoire passée devra se laisser guider par une ferme volonté d'actualisation qui tienne compte de la teneur des débats contemporains. Comme en témoigne en effet le rythme et la nature des publications (Cf. bibliographie), un regain d'intérêt pour la pensée de Hegel est en cours, notamment de la part de philosophes dis analytiques et en particulier chez les néo-pragmatistes de l'école de Pittsburgh. La socialité spécifique à la normativité humaine tient une place considérable dans ces discussions. D'autres auteurs se sont eux aussi engagés dans cette reconsidération. Evoquons, pour ne citer qu'eux : Wilfried Sellars, John Dewey, Axel Honneth ou encore Robert Brandom. Cet intérêt renouvelé prouve à tout le moins qu'Hegel ne nous est pas devenu illisible et cela nous enjoins à le relire à travers eux.

Sur le versant critique, nous chercherons à remettre en question la conception kantienne de l'autonomie, du moins en son caractère « absolu » fondé sur un procédé solitaire : le rapport du sujet avec sa propre raison pratique universelle. On s'attachera, cela dit, à relever chez Kant les linéaments de ce qui deviendra chez Hegel, croyons-nous, une conception authentiquement sociale de la normativité. En effet, l'impératif catégorique, dans le cas du vol par exemple, et quoiqu'il ne nécessite pas l'interaction effective avec d'autres sujets, fait bien référence au corps social puisque la maxime de l'action doit être, en pensée, universalisée à tous avant d'être jugée non-contradictoire. Cela dit, objectera Hegel, pas de « vol » pensable par qui que ce soit en dehors d'une société qui a d'abord historiquement instituée la notion de propriété. De telles institutions normatives n'ont rien d'unilatéral : l'institution d'une norme sociale est un procédé qui est collectif ou qui n'est pas. De façon générale, semble-t-il : pas d'indépendance sans un certain degré de dépendance. Il nous importera par-dessus tout de montrer en quoi cette socialité fondamentale qui caractérise nos normes n'interdit pas mais permet bien au contraire une authentique (quoique relative : au corps social et à « l'espace normatif » qui en fait la substance historiquement vivante) autonomie. Ce caractère collectif du processus de création, de destruction et de révision des normes humaines prime selon nous sur leur authentique valeur individuelle. En outre, il peut et doit se formuler en des termes qui ne rendent pas inintelligible l'intégration de la sphère normative à celle des régularités naturelles. Cela afin de ne pas retomber dans des problèmes bien connus : tant le dualisme substantiel de Descartes que le problème de la « causalité » par laquelle le nouménal affecte le phénoménal chez Kant.

Dans un premier temps, afin de rendre pensable la notion de norme en son caractère référentiel (que serait une norme qui n'est norme de rien ?) il s'agira de réaffirmer, contre le naturalisme, que certains êtres, -mais non pas tous, fut-ce de façon minimale, sont doués d'un rapport « intentionnel » au monde. Ils sont donc capables d'y faire plus ou moins adéquatement référence, de s'y repérer, de s'y mouvoir et de le transformer. Ils sont donc à minima des animaux doués de facultés représentationnelles. Ils le sont en plus d'être des choses, autrement dit : ils évoluent dans un « ordre normatif » qui est une partie intelligiblement intégrée à « l'ordre réel ». Saisir la nature exacte de cette référence, autrement dit des différents types « d'emprise » des représentations sur le réel comme de « l'influence » du réel sur le représentatif, là repose selon nous le cœur du problème d'une union du naturel et du spirituel qui ne soit pas un impensé, une confusion ou un simple pari. Dans un second temps, une fois dégagée la valeur référentielle propre à toute norme, nous croyons que c'est via une conception fondamentalement sociale des normes spécifiquement humaines que se laisse envisager, à l'horizon, une dissolution des dualismes traditionnels. La normativité humaine est historique dans son effectuation, cela parait évident à notre sensibilité moderne : les mœurs, les lois, les ontologies même changent. Nous supposons toutefois, et nous appuierons sur Hegel pour le méditer, que les normes exhibent, en particulier chez l'homme, au niveau collectif en priorité sur le niveau individuel, une unité structurelle pour ainsi dire « incarnée » par les relations d'inférence qu'entretiennent entre eux les concepts en usage et que les facultés discursives et logiques spécifiques à l'homme lui permettent de se représenter et de contester. Les normes sont pour ainsi dire « enchevêtrées » au sein d'un tout évolutif sur lesquels les êtres humains, en tant qu'ils forment une société, ont une « prise » qui leur est propre. A la différence des autres animaux qui ne se représentent (ex hypothesi) que les choses. l'homme accède à la représentation des règles d'inférence elles-mêmes ; il peut donc en débattre publiquement, les modeler à travers ses pratiques discursives, et modifier ainsi ce qu'il est conçu comme légitime d'inférer à partir de prémisses données. Si possible, nous ferons en cette matière référence à la notion de « picturing » chez Sellars, dont la critique du « mythe du donné » affirme par ailleurs explicitement trouver un prédécesseur en Hegel. Quoiqu'il en soit, une pensée des normes humaines doit faire droit tant aux régularités naturelles qu'aux jugements qui les prennent pour objet et ce sans jamais rabattre l'une de ces deux faces sur

l'autre. On évite ainsi le double écueil du naturalisme qui nie toute forme de référence à l'objectivité, et du supposé « idéalisme » qui nierait toute réalité indépendante, dans son existence, de la sphère normative idéale. Métaphoriquement, c'est l'intelligibilité d'une « friction » entre les deux qui nous intéresse. Nous nous pencherons en particulier sur la relative autonomie humaine quant et *grâce* aux normes, soulignant sa nature sociale et donc l'interdépendance propre à toute indépendance, incarnée par la nécessité de **débattre au sujet des raisons.**

Ce qu'on doit entendre au juste par "normativité" fera tout particulièrement l'objet de nos recherches. Il s'agira de construire ce concept en mettant à l'épreuve la thèse selon laquelle dans le cas de l'homme, ladite normativité n'est intelligiblement intégrée au « réel » sur lequel portent les énoncés tant ordinaires que scientifiques qu'à la condition d'en avoir une compréhension fondamentalement sociale. Il ne s'agit pas seulement d'en faire la genèse mais bien de montrer que l'interaction *effective* de plusieurs agents est une condition de possibilité du développement temporel d'un champ normatif au sein duquel apparait et se renforce peu à peu la notion de liberté personnelle. Contrairement à Kant, chez qui le simple fait de *faire du corps social une prémisse* : (« si *tout le monde* faisait ça, *alors...*) dans l'impératif catégorique, suffit à expliquer la contrainte rationnelle des normes pratiques, ouvrant sur l'inintelligibilité d'une liberté conçue comme autonomie *absolue* : initiation *ex nihilo* d'une chaine causale, nous soulignerons, à la suite de Hegel, l'impensé historique et social de ce raisonnement. En rappelant le caractère *effectif* de la socialité que présuppose implicitement l'impératif catégorique, nous *relativisons* certes la liberté mais nous la rendons à tout le moins pensable. C'est là du moins le défi posé.

Après avoir rappelé les sources kantiennes de la réflexion de Hegel, notamment au sujet de l'unité caractéristique de l'apperception transcendantale, -primat du niveau individuel, le « Je pense »-, nous passerons chez Hegel luimême à la notion de « reconnaissance mutuelle », cœur d'une compréhension fondamentalement sociale de la normativité, -primat du niveau collectif, le « Je que nous sommes »-, telle que la formule la Phénoménologie de l'esprit mais aussi telle qu'elle se retrouve concrètement appliquée dans les Principes de la philosophie du droit.

Bibliographie indicative:

- 1. Hegel, G. W. F. (1807). Phénoménologie de l'esprit. Paris : Éditions Gallimard.
- 2. Hegel, G. W. F. (1812-1816). Science de la logique. Paris : Éditions Aubier Montaigne.
- 3. Hegel, G. W. F. (1821). Principes de la philosophie du droit. Paris : Éditions Vrin.
- 4. Hegel, G. W. F. (1832). La Raison dans l'histoire. Paris : Éditions du Seuil.
- 5. Brandom, R. B. (1994). Making It Explicit: Reasoning, Representing, and Discursive Practice. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- 6. Brandom, R. B. (2000). Tales of the Mighty Dead: Historical Essays in the Metaphysics of Intentionality. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- 7. Brandom, R. B. (2008). A Spirit of Trust: A Reading of Hegel's Phenomenology. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- 8. Sellars, W. (1963). Empiricism and the Philosophy of Mind. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- 9. Sellars, W. (1975). Science and Metaphysics: Essays in Honor of Wilfrid Sellars. Dordrecht, Holland: Reidel Publishing Company.
- 10. Sellars, W. (1981). The Foundations of Knowledge. New York: Routledge.
- 11. Habermas, J. (1962). L'espace public: Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise. Paris : Payot.
- 12. Beiser, F. C. (2005). Hegel. New York: Routledge.
- 13. Taylor, C. (1975). Hegel and Modern Society. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- 14. Kojève, A. (1947). Introduction à la lecture de Hegel. Paris : Éditions Gallimard.